

La CCG maintient la cadence

● À fin octobre 2014, les crédits bancaires garantis par la Caisse centrale de garantie en faveur des très petites, petites et moyennes entreprises s'élevaient à 5,2 MMDH. Sur le plan sectoriel, une avance a été enregistrée par le secteur industriel qui totalise 30% des crédits, suivi du commerce avec une part de 27% et du BTP avec 19%.

La Caisse centrale de garantie affiche encore une fois un bilan positif. Après le dernier communiqué en juillet dernier, son activité à fin octobre 2014 confirme la dynamique de performance de la CCG en faisant bénéficier les TPME de ses services. Durant les dix premiers mois de l'année 2014, les crédits bancaires garantis par la Caisse centrale de garantie (CCG) en faveur des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) s'élevaient en effet à 5,2 MMDH contre environ 3,6 MMDH, enregistrés sur la même période de l'année dernière, soit une hausse de 44%.

Près de 2.419 TPME ont bénéficié de ces crédits bancaires, permettant de générer des investissements d'une enveloppe globale de 2,3 MMDH et favorisant la création de plus de 5.000 emplois directs. Cette activité porte le total des engagements de garantie pris par la CCG à ce titre à 2,8 MMDH contre 1,9 MMDH durant la même période de l'année 2013, soit une augmentation de 47%. Dans une approche analytique, cette dynamique est générée grâce aux performances des produits de garantie «Damane



HICHAM ZANATI SERGHINI,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CCG

Exploitation», dédié au financement des besoins en fonds de roulement, «Damane Express», destiné au financement des TPE, ainsi que des produits dédiés à la garantie des crédits d'investissement que sont «Damane Dev» et «Damane Créa». Les entreprises exportatrices ne

sont pas en reste puisqu'elles ont bénéficié, depuis le début de l'année, d'un volume de crédits garantis de l'ordre de 300 MDH à travers les produits «Damane Export» et «Cautionnement des marchés à l'étranger». Concernant l'aspect sectoriel, les crédits garantis en faveur

des TPME durant les dix premiers mois de 2014 couvrent la plupart des secteurs de l'économie. Cependant, il convient de noter une avance enregistrée par le secteur industriel qui totalise 30% des crédits, suivi du commerce avec une part de 27% et du BTP qui représente 19%. Pour ce qui est de l'activité de cofinancement entre la CCG

2.419 TPME ont bénéficié de ces crédits bancaires, permettant de générer des investissements d'une enveloppe de 2,3 MMDH.

et les banques des projets d'investissement, un volume de 274 MDH de crédits bancaires a été mobilisé, permettant ainsi d'assurer le cofinancement des projets d'investissements d'une enveloppe globale de près de 745 MDH. Les engagements de la CCG en cofinancement ont atteint 172 MDH, soit une augmentation de 67% par rapport à la même période de l'exercice précédent. ●